

CONSEIL DU 24 JANVIER 2014

Boues de la station d'épuration.

L'adjoint à l'urbanisme expose que la surface de 60 ha actuellement utilisée pour le plan d'épandage des boues est insuffisante et qu'il convient d'étendre ce périmètre. Pour ce faire, deux ou trois autres agriculteurs accepteraient de mettre à disposition leurs terrains sur la commune. Préalablement à ce nouveau plan d'épandage, une nouvelle étude doit être faite par la chambre d'agriculture. Le devis s'élève à 3 947 € HT.

Le conseil autorise le maire à signer la convention avec la chambre d'agriculture.

Communauté de communes : modification des compétences

Le maire informe le conseil que la préfecture de l'Ain demande à la communauté de communes d'élargir ses compétences « action sociale » et de régulariser, par la même occasion, d'autres actions. Le conseil accepte de modifier la rédaction des articles n° II-1, II-3 et III des statuts initiaux en prenant en compte les propositions qui viennent de lui être exposées.

Pôle culturel et tarifs de location

L'adjoint en charge des associations porte à la connaissance des conseillers que la convention d'utilisation du pôle culturel est identique à celle déjà en vigueur pour les autres salles communales. La salle de 130 m² peut accueillir 170 personnes. Elle est réservée aux activités municipales, réceptions, réunions diverses, activités culturelles, expositions, conférences, activités associatives ponctuelles ou programmées annuellement, réunions familiales... Elle n'est pas équipée d'une cuisine et tout repas y est interdit. Concernant les tarifs, ils s'établissent ainsi :

Associations (si manifestation lucrative) : 50 € la ½ journée - 80 € la journée

Particuliers : 60 € la ½ journée – 100 € la journée

Extérieurs : 100 € la ½ journée – 200 € la journée.

Ces dispositions n'appellent pas d'observation particulière de la part de l'assemblée.

Point sur les travaux en cours

Concernant la démolition de la maison Bérardan située au Creux, le maire signale que la permission de voirie vient d'être reçue. L'entreprise devrait procéder à la démolition au cours de la semaine prochaine.

Divers :

Suite à la demande d'un traiteur d'installer un camion de vente de charcuterie devant la boulangerie du Creux, le conseil, à l'unanimité, décide de demander à l'intéressé de proposer un autre emplacement.

Concernant la remise en état d'un chemin à Mons dégradé suite au passage régulier d'un poids lourd et au vu du montant du devis proposé, le conseil décide de ne procéder qu'à une remise en état partielle de ce chemin et d'interdire le passage de camions.

Le maire déplore qu'au bout de deux ans, les sanitaires de la place de la Paix soient déjà détériorés. Avant leur rénovation, Il propose d'en fermer l'accès par l'aménagement d'une porte avec monnayeur. Le conseil accepte le devis proposé d'un montant de 3 195 €.